

HUGONNET MENARD
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 34 AVENUE VICTOR HUGO, 79204 PARTHENAY
523 227 056 RCS NIORT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 09 SEPTEMBRE 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, Le 09 Septembre, à 10 heures,

La Société @COM.POITOU, Société par actions simplifiée au capital de 1 916 666 euros, ayant son siège social 1 Rue du Chevron d'or, 47300 PUJOLS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 892 000 449 RCS AGEN, Représentée par Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société HUGONNET MENARD,

Après avoir pris connaissance du rapport du Présidente,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la dénomination sociale et à la modification corrélative de l'article 03 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

la société @COM.POITOU, Associée Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, "@COM.PARTHENAY, Société d'Expertise Comptable", et, en conséquence, de modifier l'article 03 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 03 - DÉNOMINATION.

"La dénomination de la Société est : @COM.PARTHENAY, Société d'Expertise Comptable."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

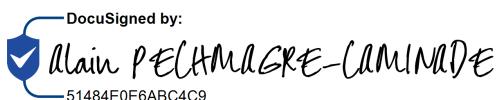
L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique

Pour la société @COM.POITOU

Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE

DocuSigned by:

51484E0E6ABC4C9...